

INSULTES, MENACES, INTIMIDATIONS...

Adressées par des voyageurs à bord des cars liO.

**Ça vous choque ?
Nous aussi.**

**L'outrage à un agent est passible de 6 mois d'emprisonnement
et de 7 500€ d'amende** (Article L2242-7 du code des transports)

Service financé par
la Région Occitanie



Consulter le règlement sur
lio-occitanie.fr

